

BILAN D'ACTIVITE DU COMITE D'ETHIQUE DU GROUPE CANAL +

**CHARGE DE VEILLER A L'HONNETETE A L'INDEPENDANCE ET
AU PLURALISME DE L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES**

Le présent bilan annuel d'activité est établi conformément à l'article 30.8 de la loi du 24 novembre 2016. Il rend compte d'une activité multiforme que l'on peut classifier en :

- Réunions statutaires avec les dirigeants du groupe
- Relations avec l'ARCOM
- Relations avec les parlementaires

Sujets auxquels il faut ajouter cette année la préparation du programme 2025, lequel devrait être marqué par une orientation nouvelle : un cycle d'auditions de professionnels du groupe afin d'évaluer le niveau de préoccupation éthique dans les différents « métiers » de celui-ci.

LES REUNIONS AVEC LA DIRECTION DU GROUPE

Comme l'exige la loi du 24 novembre 2016, le Groupe Canal+ est tenu d'organiser deux réunions annuelles avec l'ensemble des membres du Comité.

Ces deux réunions ont, bien évidemment, eu lieu.

La première s'est tenue le 5 mars 2024 en présence de cinq des six membres de notre Comité et, en présence pour le Groupe Canal+ de Jean Christophe Thiery, Laetitia Ménasé, Gérald-Brice Viret, Christophe Roy.

La seconde s'est tenue le jeudi 10 octobre 2024 en présence des six membres du Comité et, pour le Groupe Canal+ de Maxime Saada, Jean-Christophe Thiery, Laetitia Ménasé, Gérald-Brice Viret, Christophe Roy. Elle avait été précédée par une réunion en

interne de notre Comité sur des sujets inhérents à son fonctionnement. Dans les deux cas, ces réunions ont été l'occasion pour les membres du Comité d'actualiser leurs connaissances sur la vie du Groupe, ses projets et, plus particulièrement cette année, ses projets à l'international. Ces réunions très interactives permettent un échange franc et ouvert sur des sujets de compétence directe du Comité : maîtrise de l'antenne, respect des temps de parole, respect de la charte déontologique.

LES RELATIONS AVEC L'ARCOM.

Sans être régulières, les relations avec l'ARCOM sont facilitées par l'accueil toujours favorable que réserve l'équipe du Président Roch Olivier Maistre à nos sollicitations. Sans avoir à donner d'avis particulier cette année, le Comité a pu échanger en de nombreuses occasions avec des membres de l'équipe dirigeante du régulateur. Cette année, une rencontre spécifique entre le Président de l'Autorité de régulation s'est tenue le 24 décembre 2024. Trois membres du comité le représentaient. Ce fut une nouvelle fois l'occasion d'évoquer la place des Comités d'éthique.

A la question posée par un membre du Comité relative aux observations et sanctions prises à l'encontre de la chaîne CNEWS, pour expliciter les avis et rappels que celle-ci émet, le président a notamment évoqué le cas litigieux de l'émission « En quête d'esprit » diffusée le 25 février 2024. Son présentateur y avait qualifié l'interruption volontaire de grossesse de « première cause mortelle dans le monde », au même titre que le cancer et le tabac. Constatant que cette présentation tendancieuse n'avait donné lieu à aucune contradiction parmi les personnes présentes sur le plateau, l'ARCOM a tenu à rappeler que « *l'éditeur est tenu de faire preuve d'honnêteté et de rigueur dans la présentation et le*

traitement de l'information ». Le Comité prend note des excuses officielles présentées par la chaîne à propos de cette séquence.

Un seul regret : que l'idée émise lors de la réunion du 12 décembre 2023, d'institutionnaliser une rencontre annuelle de tous les Comités d'éthique, sous l'égide du Président de l'ARCOM, n'est jusqu'à ce jour, pas été reprise.

LES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTAIRES.

Le 18 janvier 2024, le Comité a été auditionné par la commission d'enquête parlementaire sur « *le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national et la télévision numérique terrestre* ». Le Comité avait esquissé dans son rapport concernant l'exercice 2023 cette audition. Le Comité peut, toutefois, rappeler ici la préconisation essentielle qui pouvait être formulée auprès de cette commission : » *procéder à une révision de la loi fondatrice des Comités d'éthique afin de mieux établir les contours de leur rôle* »

Cette préconisation a également été débattue lors des rencontres avec l'ARCOM.

LA PREPARATION DE L'ANNEE 2025.

Conscient de ne pas suffisamment connaître les rouages du fonctionnement interne du Groupe, le Comité a travaillé avec les dirigeants de celui-ci à un programme de rencontres avec des professionnels des chaînes, centré sur une thématique : mieux connaître le fonctionnement et mieux appréhender la préoccupation éthique et déontologique des équipes. Pour élargir le débat, le Comité envisage au cours de cette année 2025, l'audition de personnalités extérieures au Groupe, susceptibles d'éclairer les membres sur les notions d'éthique et de déontologie

dans la société française. Une telle thématique paraît susceptible d'intéresser d'autres comités.

EN CONCLUSION.

Le Comité renouvelle son souhait de voir mieux définir les contours de ses compétences et d'être, comme les autres Comités, des interlocuteurs incontournables pour l'ARCOM.

D'ailleurs, le Comité remercie monsieur le Président de l'ARCOM, ses collaboratrices et collaborateurs pour l'écoute qu'ils veulent bien apporter aux préoccupations qu'il exprime.

Il remercie également l'équipe dirigeante du Groupe Canal+, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour l'attention et la vigilance qu'ils apportent aux observations du Comité.

Les signataires, membres du Comité à la fin 2024 :

Sabine Bougey

Brice Charles

Alain Fouché

Jacqueline Franjou

Christian Kert

Richard Michel

Paris le 15 février. 2025